



Conseil Municipal du 10 Avril 2024

PROCÈS-VERBAL

Le dix avril deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

Présents : GRELLIER Dany, FERRIERE Bernadette, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, SIONNEAU Jacques, DANTHOIS Nicole, ALVAREZ Déborah, DIGUET Anne-Lise, FAUCON Amélie, ETAVARD Michel, MALOSSE Christina, FAZILLEAU Christian et VIOLEAU Quentin.

Excusées : GATARD Catherine, ROY Laëtitia.

Secrétaire de séance : VIOLEAU Quentin

Convocation : le 5 Avril 2024

Publié le : 30 Mai 2024

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 21 Mars est approuvé.

ORDRE DU JOUR :

- **Actualisation du marché de travaux du lotissement des Chênes et des abords de la salle polyvalente**
- **Convention de gestion avec Deux-Sèvres Habitat**
- **Choix du prestataire pour le balayage des voiries du bourg**
- **Avis sur plan d'épandage**

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- Une actualisation des prix d'un montant total de 13 739,90€ TTC a été appliqué sur les dernières factures du marché des abords de la salle l'Andrésienne et création du lotissement des Chênes. Le Maire a dû procéder à un virement de crédit pour un montant de 13 000 € pour alimenter l'opération « abords de la salle » pour honorer ces dernières factures :
 - Du compte des dépenses imprévues pour un montant de 7 000€
 - De l'opération « voirie du lotissement » pour un montant de 6 000€

✓ **Bilan du marché de travaux d'aménagement du quartier d'habitation des Chênes et des abords de la salle polyvalente**

Les travaux sont terminés. A ce jour, il ne reste que quelques plantations et engazonnement qui seront réalisés à l'automne ainsi que la pose des 3 candélabres rue des Chênes dès que l'entreprise les aura réceptionnés.

Voici le bilan financier de ces 2 opérations :

Récapitulatif par Lot	Montant du marché	plus ou moins values	actualisation des prix
Travaux			
Lot 1 : Terrassement VRD (PELLETIER TP)	317 333,06 €	35 246,56 €	35 440,92 €
Lot 2 : Réseaux souples (CETP)	106 299,63 €		2 822,46 €
Lot 3 : Espaces verts (Jardin des Oliviers)	77 625,80 €	8 154,34 €	3 888,11 €
Réseaux souples	29 644,00 €		
Modification branchement eau (Véolia)	1 518,28 €		
Etudes			
Matrise d'œuvre - SPS - Bornage...	55 490,47 €		
DEPENSES HT (marché + plus-values et actualisation)	587 911,24 €		85 552,39 €
TOTAL DEPENSES HT		673 463,63 €	
TVA		134 692,73 €	
TOTAL DEPENSES TTC		808 156,36 €	

Initialement validé pour un montant de 587 911,24€ HT, des plus-values et moins-values se sont avérées nécessaires durant les travaux. Le marché a également subi des actualisations importantes dues à des variations de coût des matériaux. Ce qui porte ces 2 opérations à un total de 673 463,63€ HT soit 808 156,36€ TTC.

La Commune a pu obtenir des aides publiques pour le financement de ces opérations :

- DETR pour 108 000€
- Programme Leader « revitalisation de centre-bourg » pour 31 059,52€
- Programme « Amende de police » du Département des Deux-Sèvres pour 31 802,78€
- SIEDS pour l'éclairage du parking et les candélabres du lotissement pour 34 316,71€

↳ Soit un total de 205 179,01 €

Ce qui porte un coût à charge de la Commune à 470 407,38€ (hors vente des lots du lotissement) pour la réalisation des abords de la salle l'Andrésienne et la création du lotissement communal « des Chênes).

✓ **[2024-21] Convention de gestion des locatifs avec Habitat Nord Deux-Sèvres**

Depuis 1999, Deux-Sèvres Habitat a en charge la gestion du parc locatif communal (3 logements situés Rue Marie Millasseau). Il se charge de faire les états des lieux, les contrats, les propositions de nouveaux locataires...

Cet organisme public propose une nouvelle convention qui annule et remplace la précédente. Elle fixe les conditions dans lesquelles la Commune donna à Deux-Sèvres Habitat mandat de gérer pour elle les 3 logements concernés. Cette convention de gestion des parcs locatifs a été remise à jour pour être uniformisée à l'ensemble des communes du département qui bénéficient de ce service.

Le coût de cette prestation correspond à 7% du montant total des loyers de l'année correspondante.

La durée de la convention est de 3ans sauf dénonciation de l'une ou l'autre partie. Elle prendra effet à compter de sa signature.

Délibération :

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de confier la gestion des 3 locatifs « Rue Marie Millasseau » à Deux-Sèvres Habitat.

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 15/04/2024

✓ **[2024-22] Contrat de balayage des voies du bourg**

Depuis 5 ans, la commune fait appel à une société pour le balayage des 3km linéaires d'accotements du bourg, à raison de 6 passages par an (Janvier – Mars – Juin – Octobre – Novembre – Décembre).

Il a été mis fin au contrat passé avec l'entreprise Atlantic balayage de Saint Fulgent, suite à la liquidation de cette dernière. Une nouvelle consultation a été lancée fin 2023 pour poursuivre cette prestation par sous-traitance du 6 Novembre 2023 au 30 Juin 2024, à raison de 5 passages (Novembre – Décembre – Janvier – Mars et Juin).

Une nouvelle entreprise du secteur a créé depuis cette année, ce service.

Une consultation a été faite pour le contrat à venir (du 1er Octobre 2024 au 30 Septembre 2025). L'entreprise STMC 85 de St Michel Mont Mercure, la moins disante, propose ce service à 150 € HT par passage soit 165€ TTC (990€ TTC les 6 passages)

Délibération :

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise STMC 85 de St Michel Mont Mercure pour une prestation à 165€ TTC par passage ;
- **PRÉCISE** que le marché sera conclu du 1er Octobre 2024 au 30 Septembre 2025 ;
- **QUE** L'entreprise nous communiquera son calendrier d'intervention ultérieurement sur les mois cités ;

Certifiée exécutoire, reçue au contrôle de légalité, publiée et notifiée le 15/04/2024

✓ **Avis sur le projet d'actualisation du plan d'épandage de l'EARL DES LYS**

L'EARL DES LYS de Menomblet souhaite mettre à jour son plan d'épandage de l'élevage de porcs situé route de St Marsault sur la Commune de Menomblet.

Une partie du lisier sera épandue sur des parcelles situées sur notre Commune et exploitées par M. BAZIREAU Olivier et le GAEC Le Rêve, aux lieux-dits la Jarie et la Charoulière.

La Commune est, par conséquent, invitée à faire ses éventuelles observations.

Le Maire donne lecture et présentation à l'équipe municipale du dossier réglementaire intitulé « Demande d'arrêté de prescriptions complémentaires dans le cadre d'une mise à jour du plan d'épandage » établi par Le bureau d'étude ICPE du service environnement CAVAC de la Roche Sur Yon.

Décision :

Après avoir examiné que la pente des terres de cette dizaine d'hectares concernée par ce plan d'épandage sur la Commune et vérifié que ces terres n'étaient pas classées en zone humide, le conseil municipal :

- N'EMET pas d'observation particulière
- REND un avis favorable au projet.

COMMUNICATION DU MAIRE :

Appel à projet de l'Agglo2b auprès de CITEO pour le « Tri hors foyer »:
Obligation réglementaire pour les Communes, à compter du 1er janvier 2025 issue de la loi AGEC de généraliser le tri des déchets et d'emballages des produits consommés hors foyer (rues, places, jardins, ...). Ce qui veut dire que sur chacun des sites où la Commune dispose de poubelles de rues en accès libre, elle devra pouvoir permettre aux utilisateurs de trier leurs déchets, en installant des poubelles de rues sélective (Exemple : abri-bac avec une entrée flux emballage + une entrée flux verres + une entrée flux ordures ménagères). Seule l'agglo2b peut répondre à cet appel à projet pour le compte des Communes de son territoire. L'objectif de l'AAP vise à se faire accompagner techniquement mais aussi financièrement sur le matériel acquis. Si l'agglo2b est retenue pour cet appel à projet, elle choisira, pour le compte des communes, plusieurs modèles de dispositif pouvant être installés dans les lieux publics afin d'uniformiser la signalétique et les équipements à toutes les communes de l'agglo2b. Chaque commune sera libre, par la suite de commander le nombre et le modèle de son choix parmi ceux proposés par l'Agglo2b.

COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

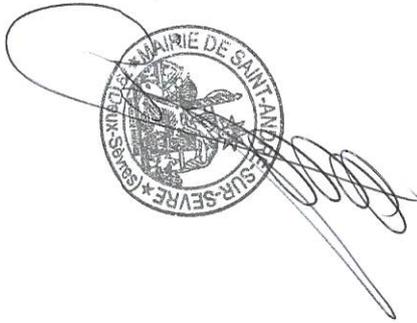
Retour sur les dernières manifestations :

- L'opération « désherbage du cimetière » s'est déroulée le samedi 23 Mars : A l'approche des Rameaux, la municipalité avait de nouveau invité les Saint-Andrésiens et Saint-Andrésiennes, de tout âge, à participer à cette nouvelle opération de désherbage du cimetière communal. Une quinzaine de volontaires étaient présents à ce rendez-vous biannuel. L'ensemble du cimetière a pu être nettoyé, grâce à la partie récemment enherbée qui a permis d'alléger la charge de travail. Merci à eux pour leur implication.
- La chasse aux œufs du dimanche 7 Avril a permis, avant l'arrivée de la pluie, aux 18 enfants inscrits, de repartir avec 18 œufs et 1 lapin en chocolat après une recherche active au pourtour de la Mairie, parfaitement entretenu pour l'occasion. Merci à notre agent technique pour ce travail en amont. La municipalité envisage de renouveler l'opération l'année prochaine.

La séance est levée à 21H45.

Prochain conseil municipal : le Mercredi 29 Mai 2024

Le Maire
Dany GRELLIER



Le secrétaire de séance
Quentin VIOLEAU